


CONSEIL MUNICIPAL  
Mercredi 18 Décembre 2023 à 14 h 00  
CONVOICATIONS : le 13 décembre 2023

PROCÈS VERBAL

Olivier FERRIER, Madeleine PUJOL, Roger ALLEMAND, Brigitte TOUSTOU, Guy ROUZAUD, Claude DELOUSTAL, Vincent CENGIA, Adrien NEGRE, Nathalie ANDRE, Marie ARANGUREN, Pascal LEMARQUE.

Absent(es) excusé(es) : CENGIA V.

Absent(es) représenté(es) : Nathalie ANDRE *procuration* Pujol M  
LEMARQUE Pascal *procuration* FERRIER J  
NEGRE A *procuration* ROUZAUD G 

Secrétaire de la séance :  
Madeleine PUJOL

ORDRE DU JOUR  
DELIBERATIONS

DE\_2023\_069

Objet : Consultation entreprises marché poste de secours : infructuosité lots 1-3-4-5, attribution lot 2 : MPCHARPENTE-ARMENGOL, autorisation consultation entreprises sans publicité.

Vu le code de la commande publique

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 28 novembre 2023- ouverture de plis et rapport d'analyse des offres en date du 13/12/2023, pour la création d'un pavillon d'accueil et de services au bord du lac de Fontclair dans le cadre d'un marché passé en procédure adaptée

Il a été constaté une absence de candidatures pour :

Lot 1 VRD gros œuvre désamiantage et démolition.

Lot 3 menuiserie extérieures et intérieures acier galvanisé, serrurerie

Lot 4 électricité

Lot 5 Plomberie.

Seule une offre de candidature a été réalisé pour le lot 2 Transport, sciage et traitement des bois charpente, couverture, bardage. Conformément au règlement de consultation il a été négocié avec les candidats.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

L'infructuosité des lots 1,3,4 et 5.

Procéder pour ces mêmes lots à des consultations de gré à gré par le biais d'une lettre de consultation en application des articles L2122-1 et R2122-2 du code de la commande publique.

d'autoriser M. le maire à signer les marchés publics suivants :

Lot 2 : Transport, sciage et traitement des bois charpente, couverture, bardage.

Entreprise : Groupement MP CHARPENTE-ARMENGOL

Montant du marché : MP CHARPENTE 91.414,63€ HT

ARMENGOL SA 22.443,77€ HT

Total : 113.850,40€ HT

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

De donner mandat à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces relatives à cette opération.

Présents : 7  
Votants : 10  
Abstentions

- Pour : 10  
- Contre :

DE\_2023\_070

**Objet : Succession ACHER Fernande attribution des sommes**

Par courrier du 13 juin 2022, l'étude notariale Aude BARBE-BARBELANNE 2, avenue du Général de Gaulle 09301 LAVELANET BP 30125 a informé la ville de Puivert que



Mme ACHER Fernande, retraitée, née à Puivert (11230) le 28 avril 1933 et décédée à Chalabre (11230), domiciliée en son vivant Résidence Les Hauts de Bon Accueil à Chalabre (11230) a souhaité instituer, par testament olographe du 3 novembre 2016 déposé en l'étude notariale Aude BARBE-BARBELANNE comme légataire général et universel à charge pour elle de délivrer les LEGS suivants : à la Ville de Puivert comme légataire à titre particulier « pour la somme de 10.000,00€ afin de servir au Noël des enfants, au feu d'artifice, à la fête du lac, à la MJC et à la Bibliothèque Municipale.

Après la signature de l'acte à l'étude notariale Aude BARBE-BARBELANNE 2, avenue du Général de Gaulle 09301 LAVELANET BP 30125 le 30 novembre 2023.

M. Le Maire propose de répartir la somme de 10.000,00€ comme suit :

Association des parents d'élèves du Trebenet	4.000,00€ (Quatre mille euros)
Feu d'artifice du Lac de Fontclaire	4.000,00€ (Quatre mille euros)
MJC de Puivert	2.000,00€ (Deux mille euros)

DELIBERE

Le Conseil Municipal, oui l'exposé de son Président et après en avoir délibéré décide de répartir la somme de 10.000,00€ comme suit :

Association des parents d'élèves du Trebenet	4.000,00€ (Quatre mille euros)
Feu d'artifice du Lac de Fontclaire	4.000,00€ (Quatre mille euros)
MJC de Puivert	2.000,00€ (Deux mille euros)

DÉCIDE de donner mandat à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces relatives à cette opération.

Présents :	7	-	Pour :	10
Votants :	10	-	Contre :	
Abstentions				

DE\_2023\_071

**Objet : Déclassement domaine public parcelle C2579 régularisation erreur matérielle retire la délibération DE 2021 018**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-29,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment ses articles

L.2141-1,

Considérant que la parcelle fait partie du domaine public communal et qu'il

Convient préalablement à sa cession de la déclasser,

Considérant que ladite parcelle (en cours de numérotation C2579), sise Hameau de Campbarberouge 11230 Puivert,

N'est plus librement accessible au public et n'est plus affectée à une mission de service public,

Considérant qu'il convient à présent de prononcer le déclassement,

Le Conseil Municipal,

Article 1<sup>er</sup> : La délibération N° DE-2021-018 est retirée pour sa disparition juridique pour l'avenir comme pour le passé.

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- de prononcer le déclassement du domaine public communal de la parcelle (en cours de numérotation C2579), Hameau de Campbarberouge 11230 Puivert

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents relatifs à ce dossier.

Présents : 7  
Votants : 10  
Abstentions

- Pour : 10  
- Contre :



DE\_2023\_072

**Objet : Vente GOMEZ Pascal parcelle C389**

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal de la demande de Mr Gomez Pascal qui souhaite acquérir une superficie de 11 M2 appartenant au domaine privé de la Commune cadastré C389, sise Hameau de Campbarberouge 11230 Puivert, et jouxtant des parcelles lui appartenant. Cette opération est réalisable sans procédure d'enquête publique.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De vendre à Mr Gomez Pascal une superficie de 11 m2 appartenant au domaine privé de la Commune cadastré C389, sise Hameau de Campbarberouge 11230 Puivert, au prix de : 1€.

- Que les frais d'acte notarié seront à la charge de l'acheteur
- D'autoriser le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.



Présents :  
Votants :  
Abstentions

7  
10

- Pour :  
- Contre :

10

DE\_2023\_073

**Objet : Vente parcelle communale à GOMEZ Pascal régularisation erreur matérielle retire la d délibération N°DE 2021 018.**

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal de la demande de Mr Gomez Pascal qui souhaite acquérir une superficie de 541 M2 appartenant au domaine public de la Commune (en cours de numérotation C2579), sise Hameau de Campbarberouge 11230 Puivert, et jouxtant des parcelles lui appartenant. Cette opération est réalisable sans procédure d'enquête publique.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal décide :



Article 1<sup>er</sup> : La délibération N° DE-2021-018 est retirée pour sa disparition juridique pour l'avenir comme pour le passé.

- De vendre à Mr Gomez Pascal une superficie de 541 m2 appartenant au domaine public de la Commune (en cours de numérotation C2579), sise Hameau de Campbarberouge 11230 Puivert, au prix de : 541€.
  - Que les frais d'acte notarié seront à la charge de l'acheteur
  - Que les frais de document d'arpentage seront à la charge de la Commune.
  - D'autoriser le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Présents : 7  
Votants : 10  
Abstentions

- Pour : 10  
- Contre :

**Objet : Restes à réaliser Budget Commune 40600 ; EAU 44300 ; Assainissement 44400**

Vu la Nomenclature M57 et M40 applicable aux communes ;

Monsieur Le Maire explique que les Restes à Réaliser doivent être adoptés par le Conseil Municipal.

Les Restes à réaliser doivent être sincères dans leur inscription et leur contenu.

Monsieur Le Maire précise que la clôture des Budget d'investissements 2023 intervenant au 31 Décembre 2023,

Il convient pour assurer les dépenses engagées non mandatées et la perception des recettes, d'établir l'état des Restes à réaliser de la section d'investissement à reporter sur l'exercice 2024 lors du vote du Budget.

Monsieur le Maire propose les États des Restes à Réaliser suivants :

**Budget Commune 40600**

Dépenses d'investissement :



Articles	Opération	Libellé	Crédits ouverts	DM	Réalisations	Restes à Réaliser
2158	12	Signalisation routière	5.000,00€	0€	381.64€	4.000,00€
2131	120	Terrasse ancienne mairie	25.000,00€	0€	0€	25.000,00€
2131	121	Ecole	16.000,00€	0€	570.60€	13.000,00€
2184			0€	0€	1.490,00€	
2113	122	Aménagement zone lac	350.000,00€	-23.781,32€	0€	250.000,00€
2138	122			23.781,32€	23.781,32€	0€
21538	125	Rénovation éclairage public	30.000,00€	0€	0€	30.000,00€
2158	14	Eclairage public + travaux	20.000€	0€	3.322,80€	16.000,00€
2157	23	Achats matériels	10.000,00€	0€	4.689,39€	5.000,00€
2151	30	Travaux voirie Communale	100.000,00€	0€	64.489,36€	35.000,00€
2183	65	Matériel informatique	5.000,00€	0€	866,90€	4.000,00€
2172	66	Reboisement	30.000,00€	0€	0€	30.000,00€
2131	78	Conformité bâtiment	20.000,00€	0€	2.598,00€	17.000,00€
2138	96	Terrassement hangar	1.303.000,00€	0€	17.049,23€	1.140.000,00€
203	97	Travaux dans l'agglomération	25.000,00€	0€	0€	25.000,00€
21538	99	Renforcement éclairage public	22.600,00€	0€	935,21€	21.000,00

## Recettes d'investissement :

Article	Opération	Libellé	Crédits ouverts	DM	Réalisations	Restes à réaliser
1321	122	Aménagement zone lac	192.700,00€	0€	0€	192.700,00€
1321	96	Terrassement hangar	142.458,00€	0€	0€	142.458,00€
1323	96	Terrassement hangar	298.000,00€	0€	0€	298.000,00€

**Budget Eau 44300**

Dépenses d'investissement :

Articles	Opération	Libellé	Crédits ouverts	DM	Réalisations	Restes à réaliser
2158	24	Canalisation grand bassin	294.362,15€	0€	160.186,28€	70.000,00€
2156	25	Pompe à chlore	13.962,72€	0€	0€	13.000,00€
2156	31	Divers DUP	41.335,96€	0€	0€	40.000,00€

## Recettes d'investissement :

Article	Opération	Libellé	Crédits ouverts	DM	Réalisations	Restes à réaliser
131	24	Canalisation grand bassin	118.047,00€	0€	67.048,42€	50.998,58€
131	29	Schéma directeur	34.210,30€	0€	674,00€	33.536,30€

**Budget Assainissement 44400**

Dépenses d'investissement :

Articles	Opération	Libellé	Crédits ouverts	DM	Réalisations	Restes à réaliser
2156	112	Extension réseau hangar	40.000,00€	0€	0€	40.000,00€
2156	115	Diverses réhabilitations	38.318.39€	0€	0€	38.000,00€
203	116	Schéma directeur	50.000,00€	0€	0€	50.000,00€

Recettes d'investissement :

Article	Opération	Libellé	Crédits ouverts	DM	Réalisations	Restes à réaliser
Néant						

Mr Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'Etat des Restes à réaliser 2023 à reporter sur le BP 2024 :

Le Conseil Municipal, entendu les explications de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents :



Présents : 7  
 Votants : 10  
 Abstentions

- Pour : 10  
 - Contre :

DE\_2023\_075

**OBJET : Etat d'assiette et destination des coupes de bois**

Madame, Monsieur le Maire informe l'assemblée des propositions de l'ONF concernant l'assiette des coupes de la forêt communale de PUIVERT pour l'exercice 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**APPROUVE** l'inscription à l'état d'assiette 2024 des coupes suivantes et leur destination :

Parcelle (UG)	Type de coupe	Volume présumé réalisable (m³)	Surface à parcourir (ha)	Coupe réglée /Non Réglée	Destination : Vente ou Délivrance (affouage)
4a (pie)	AMEL	150	3	Coupe réglée	Délivrance Bois de construction

**DEMANDE** à l'ONF de bien vouloir procéder à leur désignation ;

**DONNE POUVOIR** à M.le Maire pour signer tout document nécessaire à la bonne exécution de ces opérations.

Présents : 7  
 Votants : 10  
 Abstentions

- Pour : 10  
 - Contre :





Olivier FERRIER,

Madeleine PUJOL,

Roger ALLEMAND,



Brigitte TOUSTOU,

Guy ROUZAUD,

Claude DELOUSTAL,

Vincent CENGIA,

Adrien NEGRE,

Proclamation ROUZAUD

Nathalie ANDRE,

Proclamation ROUZAUD

Marie ARANGUREN,

Pascal LEMARQUE.

Proclamation FERRIER

